

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210922-02



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 18H30**

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 15 septembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST  
Maryse BARGE à Daniel BALISONI  
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE  
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC  
Pierre CONTIE à Hélène BOUDON  
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON  
Taya ADJIMI à Martine MUNOZ  
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

**Conseiller.e.s ayant voix délibérante :** Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Catherine PAPUT, Tahar BOUANANE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FPIC 2021 - PRÉLEVEMENT**

*Rapporteur : Tony BERNARD, Président*

**Vu l'article 144 de la loi de finances 2012 initiale instaurant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal (FPIC),**

---

Conseillers en exercice :

58

---

Conseillers présents :

41

---

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

---

Conseillers représentés :

9

---

Total votants :

53

**Vu** la délibération n° 20180215-01 du 15 février 2018 portant adoption d'un pacte financier et fiscal entre les communes et la Communauté de communes,

**Vu** la notification de la Préfecture en date du 23 août 2021, d'un montant net de FPIC pour l'ensemble Intercommunal de 670 450 euros.

**Considérant** que le pacte financier et fiscal adopté le 15 février 2018 instaure un indicateur local d'évaluation de la richesse et de la péréquation, ayant pour objectif de renforcer la solidarité au sein de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne en vue de corriger les inégalités de richesse entre communes,

**Considérant** que le pacte financier et fiscal adopté le 15 février 2018 prévoit la prise en charge par la Communauté de communes d'une partie du prélèvement FPIC communal, avec pour corollaire la minoration des attributions de compensation individuellement reversées par l'EPCI aux communes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la répartition du FPIC 2021 de manière dérogatoire libre comme suit :

FPIC 2021	Prélèvement
Arconsat	835
Aubusson-d'Auvergne	365
Augerolles	1 469
Celles-sur-Durolle	3 169
Chabreloche	1 689
Charnat	248
Châteldon	1 535
Courpière	8 064
Dorat	1 047
Escoutoux	2 040
Lachaux	443
Monnerie-le-Montel	3 436
Néronde-sur-Dore	670
Noalhat	291
Olmet	379
Palladuc	1 372
Paslières	1 998
Puy-Guillaume	9 230
Renaudie	285
Ris	981
Saint-Agathe	313
Saint-Flour	477
Saint-Rémy sur Durolle	3 524
Saint-Victor Montvianeix	510
Sauviat	834
Sermentizon	847
Thiers	32 590

Viscomtat	820
Vollere-Montagne	595
Vollere-Ville	1 186
<b>Total Communes</b>	<b>81 242</b>
<b>Total Communauté de Communes</b>	<b>376 392</b>
<b>Total Ensemble Intercommunal</b>	<b>457 634</b>

- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 44	Représentés : 9	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53</b>	Pour : 53	Contre :	

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20210922-20210922\_02-DE  
Regu le 27/09/2021